

Bulletin provincial



SOMMAIRE

—

Page

	<i>Page</i>
<u>POLICE</u>	
<u>REGLEMENTS COMMUNAUX – ORDONNANCES DE POLICE ADMINISTRATIVE :</u>	
Aiseau-Presles : Règlement de police – Modification.	<u>372</u>
Bernissart : Règlement de police – Modification.	<u>373</u>
Courcelles : Règlement général relatif à la délinquance environnementale.	<u>374</u>
Frameries : Règlement général de police – Modification.	<u>375</u>
Gerpennes : Règlement communal en matière de délinquance environnementale.	<u>376</u>
Peruwelz : Règlement général de Police.	<u>377</u>
Tournai : Circulation routière – Règlement complémentaire.	<u>379</u>
Peruwelz : Règlement général de Police.	<u>380-408</u>
Les Bons Villers : Circulation routière – Règlement complémentaire.	<u>409-416</u>
Frasnes-lez-Anvaing : Circulation routière – Règlement complémentaire.	<u>417</u>
<u>REGLEMENTS COMMUNAUX – ORDONNANCES :</u>	
Quaregnon : Approbation des taxes pour l'exercice 2024.	<u>378</u>

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune d'Aiseau-Presles – Règlement de Police

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 25 septembre 2023, j'ai décidé d'approuver la modification du Règlement communal relatif à la délinquance environnementale.

Mons, le 1^{er} décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Bernissart – Règlement de Police

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 26 septembre 2023, j'ai décidé d'approuver la modification du Règlement Général de Police Bernissart-Péruwelz afin d'y intégrer les nouvelles dispositions du Décret du 9 mars 2023 relatif aux déchets, à la circulation des matières et à la propreté publique abrogeant et remplaçant le Décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets.

Mons, le 1^{er} décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Courcelles - Règlement

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 25 septembre 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la modification du règlement général relatif à la délinquance environnementale.

Mons, le 1^{er} décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Frameries – Règlement de police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 23 octobre 2023, j'ai décidé d'approuver le Livre IV du règlement de police suite à l'entrée en vigueur du décret du 09 mars 2023 relatif aux déchets, à la circularité des matières et à la propreté publique.

Mons, le 1^{er} décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : Commune de Gerpinnes : Règlement complémentaire

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 28 septembre 2023, j'ai décidé d'approuver le « Règlement communal en matière de délinquance environnementale » et son annexe 1 « Règlement relatif aux arbres et aux haies ».

Mons, le 1^{er} décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement Général de Police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 26 septembre 2023, j'ai décidé d'approuver l'entrée en vigueur du décret wallon du 09/03/2023 relatif aux déchets – Modification du Règlement Général de Police.

Mons, le 1^{er} décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Quaregnon – Finances-Comptabilité.

Règlements communaux - Ordonnances

Par décision du Conseil communal en date du 28 septembre 2023, j'ai décidé d'approuver pour l'exercice 2024 les impôts suivants :

- la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques ;
- la taxe additionnelle au précompte immobilier.

Mons, le 1^{er} décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 mai 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la création d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite dans la chaussée de Renaix face au n°156 section TOURNAI.

Mons, le 1^{er} décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 mai 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la création d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite dans la rue Saint-Eleuthère face au n°107 section TOURNAI.

Mons, le 1^{er} décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 mai 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'abrogation du sens interdit actuel dans la rue du Vieux Colombier section TOURNAI.

Mons, le 1^{er} décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 mai 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif aux modifications de la circulation et du stationnement dans les quais Andreï Sakharov, des Vicinaux et Donat Casterman, section TOURNAI.

Mons, le 1^{er} décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 30 mai 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la création d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite, dans la chaussée de Frasnes face au n°81, section RUMILLIES.

Mons, le 1^{er} décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 26 juin 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la division de la chaussée en deux bandes de circulation entre les poteaux d'éclairage n°255/12496 et 255/12501 dans la rue Croix de Pierre via le tracé d'une ligne blanche continue et discontinue, section FROIDMONT.

Mons, le 1^{er} décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 26 juin 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'établissement dans la rue Quennelet d'une zone d'évitement striée trapézoïdale de 1 mètre de largeur et d'une longueur de 45 mètres est établie, du côté impair, le long des n°21 à n°27, via les marques au sol appropriées, section MARQUAIN.

Mons, le 1^{er} décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 26 juin 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la division de la chaussée en deux bandes de circulation entre le n°39 et le n°32 dans la rue de Néchin, section TEMPLEUVE.

Mons, le 1^{er} décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 26 juin 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'interdiction de stationner le long des n°93 et 95, sur une distance de 20 mètres ainsi que l'établissement d'une zone d'évitement striée triangulaire de 10x2mètres établie à l'opposé du n°95 et ce dans l'avenue de Maire (partie latérale communale située du côté impair), section TOURNAI.

Mons, le 1^{er} décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 26 juin 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à l'interdiction de la circulation à tout conducteur sauf les cyclistes, depuis son n°50 à et vers la rue Saint-Jean via le placement de signaux C1 avec panneau additionnel M2, F19 avec panneau additionnel M4, A39 avec panneau additionnel de distance « 50m » et C1 avec panneaux additionnels M2 et de distance « 30m » dans la rue des Croisiers, section TOURNAI.

Mons, le 1^{er} décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 26 juin 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la suppression de deux emplacements de stationnement pour personnes à mobilité réduite dans la rue Guillaume Charlier face aux n°132 et 136, section TOURNAI.

Mons, le 1^{er} décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 26 juin 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la suppression d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite dans la rue Saint-Eléuthère face au n°50, section TOURNAI.

Mons, le 1^{er} décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 26 juin 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la création de deux emplacements de stationnement pour personnes à mobilité réduite sur la place Reine Astrid du côté et le long du n°26, section TOURNAI.

Mons, le 1^{er} décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 26 juin 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la suppression d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite dans la rue du Nord face au n°35, section TOURNAI.

Mons, le 1^{er} décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 26 juin 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la suppression d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite dans le Vieux Chemin d'Ath, section WARCHIN.

Mons, le 1^{er} décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale -Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Tournai – Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 18 septembre 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif aux modifications apportées au règlement redevance relatif au stationnement en zone équipée d'horodateurs et en zone bleue et d'approuver le texte coordonné dudit règlement suite aux modifications dont question, section TOURNAI.

Mons, le 1^{er} décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement Général de Police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 26 septembre 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'abrogation de l'emplacement de stationnement, rue Emile Bajot, délimité au sol dans la projection du 1^{er} garage (dans le sens autorisé) attenant au n°15.

Mons, le 6 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement Général de Police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 26 septembre 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'établissement d'un passage pour piétons à la rue de la Ferté à hauteur du n°7 (dans le prolongement du trottoir de la rue de la Herseautoise) section PERUWELZ.

Mons, le 6 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement Général de Police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 26 septembre 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'établissement d'une zone d'évitement striée rectangulaire de 1,5x2mètres, rue du Bas Coron du côté pair, dans la bande de stationnement existant à hauteur de l'accès piédestre du n°58, section PERUWELZ.

Mons, le 6 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement Général de Police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 26 septembre 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'interdiction de stationner dans la rue des Ecoles le long de l'habitation n°104 par le placement d'un panneau de signalisation de type E1 avec flèche montante ainsi que la création des zones de stationnement du côté pair le long des habitations n°24, du n°28 au milieu du n°30, du n°32 au n°34, du n°38 au n°40 et du n°48 au milieu du n°56. Pour ce qui est du côté impair, des zones de stationnement seront créées de l'opposé de l'habitation n°4 à celui du n°7, le long des habitations n°23 au n°25, du n°37 au n°45 et du n°53 au n°55, section PERUWELZ et ROUCOURT.

Mons, le 6 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement Général de Police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 26 septembre 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'abrogation de la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite existant, à la rue du Bas Coron le long du n°32, section PERUWELZ.

Mons, le 6 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement Général de Police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 26 septembre 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la création d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à la rue Bataille du côté impair, le long du n°17, cette mesure sera matérialisée par le placement d'un signal E9A avec pictogramme des handicapés et flèche montante « 6m », section PERUWELZ.

Mons, le 6 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement Général de Police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 26 septembre 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'établissement d'un emplacement de stationnement à la rue d'Hergnies en totalité sur le large trottoir existant du côté impair le long du n°41, section PERUWELZ.

Mons, le 6 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement Général de Police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 26 septembre 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'abrogation du stationnement alterné semi-mensuel existant entre les n°36 et 91 dans la rue Outre L'Eau, section PERUWELZ.

Mons, le 6 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement Général de Police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 26 septembre 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la réservation d'un emplacement de stationnement pour personnes à mobilité réduite à la rue de Cerfontaine du côté impair, le long du n°5B et ce , par le placement d'un signal E9 avec pictogramme des handicapés et flèches montantes « 6m », section PERUWELZ.

Mons, le 6 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement Général de Police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 26 septembre 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'abrogation de l'emplacement de stationnement existant réservé aux personnes à mobilité réduite à la rue des Ecoles du côté pair le long du n°12, section ROUCOURT.

Mons, le 6 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement Général de Police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 26 septembre 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'abrogation du stationnement existant à durée limitée du côté pair, le long du numéro 4 dans la rue Paul-Henri Spaak, section WIERS.

Mons, le 6 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement Général de Police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 26 septembre 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à la circulation à la rue Albert Moulin à l'angle qu'elle forme à hauteur du n°12B, est canalisée par une zone d'évitement striée réduisant progressivement la largeur du carrefour à 6,5m, section WIERS.

Mons, le 6 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement Général de Police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 26 septembre 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'établissement des zones d'évitement striées trapézoïdales à la rue Albert Moulin, d'une longueur de 10m, disposées en vis-à-vis et réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 3,5m sont établies entre le poteau d'éclairage n°253/01534 et l'habitation n°90. Dans le rétrécissement ainsi créé, une priorité est établie, celle-ci est donnée aux conducteurs se dirigeant vers la France, ces mesures seront matérialisée par le placement de signaux A7, section WIERS. B19, B21, D1 et les marques au sol appropriées, section WIERS.

Mons, le 6 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale - Secrétariat

POLICE

Objet : Commune de Péruwelz – Règlement Général de Police.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

Par décision du Conseil communal en date du 26 septembre 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation routière relatif à l'établissement, dans la rue des 4 Chemins, de zones d'évitement striées triangulaire de 10 mètres de longueur et réduisant progressivement la largeur de la chaussée à 3,5 mètres, distantes de 20m minimum et disposées en une chicane du côté et à la mitoyenneté des n°113/177 et le long du n° 110 avec priorité de passage pour les conducteurs se dirigeant vers la France via le placement de signaux A7, D1, B19 , B21 et des marques au sol appropriées, section WIERS.

Mons, le 6 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : F003 Commune de Les Bons Villers : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 26 juin 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire de circulation d'initiative communale – Rond-point nord, section FRASNES-LES-GOSSELIES.

Mons, le 6 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : F003 Commune de Les Bons Villers : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 26 juin 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire relatif à la circulation au carrefour formé des rues François Vanbeneden, Henri Loriaux, Jules Hoebeke et Reine Astrid, section LES BONS VILLERS.

Mons, le 6 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : F003 Commune de Les Bons Villers : Circulation routière – Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 26 juin 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire relatif à la circulation et au stationnement, rue Vanbeneden, section LES BONS VILLERS.

Mons, le 6 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : F003 Commune de Les Bons Villers : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 26 juin 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire relatif à la création d'un passage pour piétons, rue Léopold III, section LES BONS VILLERS.

Mons, le 6 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : F003 Commune de Les Bons Villers : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 26 juin 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire relatif à la circulation au carrefour formé des rues François Vanbeneden, Henri Loriaux, Jules Hoebeke et Reine Astrid, section LES BONS VILLERS.

Mons, le 6 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : F003 Commune de Les Bons Villers : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 18 septembre et du 16 octobre 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire relatif au stationnement à durée limitée de deux heures réservé aux véhicules électrique en charge, rue Ernest Solvay, section LES BONS VILLERS (Mellet).

Mons, le 6 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : F003 Commune de Les Bons Villers : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 18 septembre et du 16 octobre 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire relatif au stationnement, rue Léopold II (partie place), section LES BONS VILLERS.

Mons, le 6 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : F003 Commune de Les Bons Villers : Circulation routière - Règlement complémentaire.

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 18 septembre et du 16 octobre 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement complémentaire relatif au stationnement à durée limitée de deux heures réservé aux véhicules électrique en charge et au stationnement réservé aux voitures partagées, place de Frasnes-lez-Gosselies n°9, section LES BONS VILLERS.

Mons, le 6 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ

Direction générale provinciale - Secrétariat

POLICE

-

Objet : Commune de Frasnes-lez-Anvaing: Circulation routière - Règlement

Règlements communaux - Ordonnances de police administrative

-

Par décision du Conseil communal en date du 4 septembre 2023, j'ai décidé d'approuver le règlement relatif à la modification des articles 113 et 114 du Règlement général de Police harmonisé au sein des quatre communes de la Zone de Police des Collines.

Mons, le 6 décembre 2023

LE GOUVERNEUR,
(s) Tommy LECLERCQ